



ROYAUME-UNI : LES MOYENS GOUVERNEMENTAUX DU CONTRE-TERRORISME

par Raphaël RAMOS, chercheur associé à l'ESISC

Les 29 et 30 juin derniers, le Royaume-Uni échappait à trois attentats dans les villes de Londres et Glasgow. Le travail des services de sécurité britanniques a permis de mettre en échec le plan élaboré par des activistes islamistes originaires d'Inde et du Moyen-Orient. Les deux voitures piégées sensées exploser dans la capitale britannique ont en effet pu être neutralisées à temps grâce à la vigilance des services de sécurité. A Glasgow, un véhicule rempli de bouteilles de gaz a tenté de s'engouffrer, sans succès, dans le terminal de l'aéroport pour ce qui devait être une attaque suicide. Ces événements ont rappelé au gouvernement et à la population que le Royaume-Uni demeurait une cible privilégiée des fondamentalistes islamistes.

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, la décision du gouvernement de Tony Blair de lutter activement, avec les Etats-Unis, contre le terrorisme islamiste a mené les troupes britanniques en Afghanistan. En mars 2003, Londres a suivi Washington en Irak pour renverser le régime de Saddam Hussein. Cet engagement britannique aux côtés des Etats-Unis a renforcé la détermination des terroristes se réclamant de la mouvance al-Qaïda à entreprendre des actes terroristes contre le Royaume-Uni. Récemment, à la suite de l'anoblissement de l'écrivain Salman Rushdie, le numéro deux de l'organisation terroriste, Ayman al-Zawahiri, a clairement menacé le gouvernement du Premier ministre Gordon Brown¹.

Les attentats perpétrés à Londres, le 7 juillet 2005, par quatre sujets britanniques de confession musulmane ont démontré que l'organisation d'Oussama Ben Laden était en mesure d'agir efficacement sur le territoire national. Les cinquante-deux victimes qu'ils ont causées font de ces attentats l'acte terroriste le plus meurtrier jamais recensé sur le sol britannique. Des responsables des services de sécurité estiment d'ailleurs que ces attentats du 7/7 ne sont que « le début² ». C'est pourquoi le gouvernement britannique a présenté, en juillet 2006, sa stratégie nationale de lutte contre le terrorisme international. Elle reprend la stratégie des « 4 P » élaborée en 2002 dans le cadre du projet CONTEST. Elle est articulée autour de quatre actions : prévenir (*prevent*), poursuivre (*pursue*), protéger (*protect*) et se préparer (*prepare*). Ce document rappelle également que la menace est « croissante » et

¹ Ian Black, « Al-Qaida's deputy leader threatens retaliation for Rushdie's knighthood », *The Guardian*, July 11, 2007. <http://www.guardian.co.uk/alqaida/story/0,2123444,00.html>

² Rosie Cowan and Richard Norton-Taylor, « Britain now No. 1 al-Qaida target – anti-terror chiefs », *The Guardian*, October 19, 2006. <http://www.guardian.co.uk/print/0,329604444-111274,00.html>

qu'elle ne semble pas en voie de diminution³. Dans ces conditions, et dans le contexte d'une éventuelle réforme des services de renseignement français, un aperçu de l'ensemble des moyens dont disposent actuellement les autorités britanniques pour lutter contre le terrorisme peut s'avérer instructif.

1. L'arsenal législatif

Dans une lutte comme celle livrée par les services de sécurité occidentaux contre le terrorisme islamiste, il est essentiel de disposer d'un arsenal législatif efficace et à jour. Le Royaume-Uni a pu tirer profit de l'expérience acquise à l'occasion du développement du terrorisme indépendantiste en Irlande du Nord. **La lutte contre l'IRA (Irish Republican Army) a en effet permis aux autorités britanniques de se familiariser avec une pratique intensive du terrorisme et de comprendre la nécessité de disposer d'un arsenal législatif adapté**⁴. Un an avant les attentats de New York et Washington, le Parlement britannique avait fait évoluer le cadre législatif de la lutte contre le terrorisme en votant le *Terrorism Act 2000*⁵. Ce texte préfigurait l'émergence du terrorisme international comme menace principale pour le Royaume-Uni. La loi propose une définition du terrorisme. Il est défini comme « *le fait de perpétrer ou de menacer de perpétrer, en vue de promouvoir une cause politique, religieuse ou idéologique, un acte déterminé portant gravement atteinte à une personne ou à un bien, mettant en danger la vie d'autrui, menaçant gravement la santé ou la sécurité de personnes ou de groupes de personnes, ou ayant pour objet de perturber ou de dérégler gravement un système électronique, aux fins d'influencer ou d'intimider la population ou une partie d'entre-elle* »⁶.

Par ailleurs, ce texte interdit une série d'organisations terroristes internationales comme al-Qaïda, le Hamas palestinien ou encore le Hezbollah libanais d'opérer sur le territoire britannique. Des individus associés à ces organisations peuvent dès lors être poursuivis. Cette loi octroie à la police des pouvoirs de détention et de perquisition renforcés. Une personne soupçonnée de liens avec des organisations terroristes peut ainsi être détenue pendant quatorze jours. Au bout de deux jours, la détention doit être approuvée par un magistrat. De plus, la police britannique peut procéder à l'arrestation et fouiller les biens de toute personne qu'elle peut « *raisonnablement suspecter* » d'être un terroriste⁷. Enfin, la loi de 2000 crée de nouveaux délits tels que l'incitation au terrorisme, la recherche et l'exécution d'un entraînement à des fins terroristes ainsi que le fait de fournir une formation à l'usage d'armes à feu, d'explosifs, d'armes chimiques, bactériologiques ou nucléaires. **Ce texte constitue, encore aujourd'hui, la clé de voûte de l'arsenal législatif britannique dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.**

♦ Durcissement de la législation antiterroriste après le 11-Septembre

Malgré la modernité de la loi de 2000, les parlementaires britanniques ont dû procéder à quelques mises à jour au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Promulgué le 14 décembre 2001, l'**Anti-Terrorism, Crime and Security Act 2001 (ATCS)** offre aux

³ *Countering International Terrorism: The United Kingdom's Strategy*, The Stationery Office, July 2006, p. 1. <http://www.intelligence.gov.uk/upload/assets/www.intelligence.gov.uk/countering.pdf>

⁴ En 1973, une loi octroyant des pouvoirs renforcés aux forces de sécurité a été votée par le Parlement britannique. Rédigé spécialement pour lutter contre les indépendantistes en Irlande du Nord, ce texte permettait à la police d'arrêter, sans mandat, toute personne suspectée de terrorisme.

⁵ *Terrorism Act 2000*, 20 July 2000. <http://www.opsi.gov.uk/acts/acts2000/20000011.htm>

⁶ *Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme : Royaume-Uni*, Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER), Conseil de l'Europe, Avril 2007, p. 1. [http://www.coe.int/t/e/legal_affairs/legal_co-operation/fight_against_terrorism/4_theme_files/country_profiles/CODEXTER%20Profiles%20\(2007\)%20UK%20F.pdf](http://www.coe.int/t/e/legal_affairs/legal_co-operation/fight_against_terrorism/4_theme_files/country_profiles/CODEXTER%20Profiles%20(2007)%20UK%20F.pdf)

⁷ *Terrorism Act 2000*, op. cit.

autorités des pouvoirs supplémentaires prenant en compte la réalité de la menace représentée par des organisations comme al-Qaïda. Les dispositions prévues par l'ATCS visent principalement à limiter le financement du terrorisme, assurer une meilleure coopération entre les différentes agences gouvernementales, renforcer les procédures d'immigration et les pouvoirs des forces de police, améliorer la sécurité des installations nucléaires et aéroportuaires⁸. Certaines de ces mesures avaient été rejetées lors du débat sur la loi de 2000.

En mars 2005, soit avant les attentats de Londres du 7 juillet, la législation antiterroriste a une nouvelle fois été mise à jour avec le vote du *Terrorism Prevention Act 2005*. La principale mesure de cette loi est la création des « arrêtés d'intervention » (*control orders*) qui peuvent être imposés, par le ministère de l'Intérieur, à toute personne soupçonnée d'être impliquée dans des activités en rapport avec le terrorisme, quelle que soit sa nationalité. **Ces *control orders* ont un caractère préventif et imposent une ou plusieurs obligations à un individu afin de prévenir, limiter ou mettre un terme à son implication dans des activités en rapport avec le terrorisme.** Tout manquement, sans motif valable, aux obligations d'un arrêté constituera une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans maximum. La loi de 2005 octroie également des droits supplémentaires aux détenus (droit à un avocat, droit à informer une personne nommément désignée de leur détention) mais qui peuvent être différés s'il existe des raisons de croire que leur exercice conduirait à des interférences avec l'enquête⁹.

La touche finale à la législation britannique antiterroriste est intervenue le 30 mars 2006 avec la promulgation du *Terrorism Act 2006*. En réponse aux attentats commis à Londres le 7 juillet 2005, **cette loi instaure une série de nouveaux délits** (incitation au terrorisme ; diffusions d'écrits terroristes ; préparation d'actes terroristes ; entraînement au terrorisme ; présence sur un site d'entraînement terroriste ; fabrication, possession et utilisation de substances ou d'engins radioactifs ; interdiction de s'introduire sur des sites nucléaires) censés faciliter le travail des autorités¹⁰. **Ces mesures apportent des réponses aux reproches adressés aux autorités britanniques à propos de leur laxisme face aux islamistes ayant pignon sur rue qui avait valu à Londres le surnom de « Londonistan ».** A noter qu'un amendement du gouvernement visant à entendre la période de détention, antérieure à une inculpation, de quatorze jours à quatre-vingt-dix jours a été refusé par un vote de la Chambre des communes. Les parlementaires sont toutefois tombés d'accord pour doubler cette période qui est désormais de vingt-huit jours.

2. Les services de renseignement

Le *Security Service*, également connu sous l'acronyme MI-5, est le membre des services de renseignement opérant exclusivement sur le territoire britannique. Il est placé sous l'autorité statutaire du ministère de l'Intérieur (*Home Office*), sans pour autant en faire partie. **Cette agence est chargée de protéger le Royaume-Uni contre les menaces touchant à la sécurité nationale comme le terrorisme, l'espionnage ou encore la prolifération d'armes de destruction massive (ADM).** Le directeur du MI-5 est actuellement Jonathan Evans. Il est assisté de deux adjoints. Le premier est responsable du renseignement et du conseil en matière de sécurité. A ce titre, il supervise les enquêtes liées au contre-terrorisme, au contre-espionnage et à la prolifération d'ADM. Il est également en charge de la branche à laquelle est rattachée le *National Security Advice Centre* (NSAC) qui doit fournir des recommandations concernant les mesures de sécurité et de protection contre les

⁸ *Anti-Terrorism, Crime and Security Act 2001*, 14 December 2001.

<http://www.opsi.gov.uk/ACTS/acts2001/20010024.htm>

⁹ *Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme : Royaume-Uni, op. cit.*, pp. 4-5.

¹⁰ *Countering International Terrorism: The United Kingdom's Strategy, op. cit.*, p. 18.

principales menaces. Enfin, il dirige une branche dédiée à l'Irlande et au contre-terrorisme domestique. Le second adjoint est quant à lui responsable de la gestion des ressources humaines et des moyens financiers. De plus, il a sous son autorité la branche opérationnelle du MI-5 ainsi que celle responsable de la gestion de l'information¹¹. Le *Security Service* ne dispose pas de pouvoirs de police mais collabore étroitement avec les services de police locaux du pays. Le contre-terrorisme constitue la priorité du MI-5 qui y consacre près de soixante pour cent de ses moyens¹².

Le renseignement extérieur dépend du *Secret Intelligence Service* (SIS) ou MI-6. La mission de cette agence est de recueillir, à travers le monde, et à partir de sources humaines et techniques, des informations secrètes en vue d'appuyer la politique et les objectifs du gouvernement britannique dans le domaine de la sécurité nationale (notamment la défense et la politique étrangère), des intérêts économiques et du bien-être du Royaume-Uni et de la prévention d'actes dangereux (*serious crime*). Le MI-6 est également chargé de remplir d'autres tâches lui permettant de mener des opérations clandestines à l'étranger afin de soutenir les objectifs du gouvernement britannique. Il est actuellement dirigé par John Scarlett et opère sous la responsabilité du ministre des Affaires étrangères¹³. En tant qu'organe chargé du renseignement extérieur, **le MI-6 collabore étroitement avec ses homologues étrangers comme la CIA avec laquelle il a créé une solide relation de confiance qui leur a permis de mettre au point un cursus commun de formation à la lutte contre le terrorisme.** La coopération est également très précieuse en matière d'analyse. Ainsi, les centaines de milliers de pages de documents collectées en Afghanistan dans les camps d'entraînement d'al-Qaïda ont été mises en commun et analysées sur place par une équipe conjointe CIA-MI-6¹⁴.

Le GCHQ ou *Government Communications Headquarters* est l'agence britannique chargée de collecter et d'analyser le renseignement d'origine électromagnétique, c'est-à-dire issu de l'interception de communications et de toutes les autres formes de signaux. Les activités du GCHQ sont menées à partir du territoire britannique mais aussi de l'étranger. Il travaille étroitement avec des agences de renseignement étrangères comme la NSA (*National Security Agency*), son homologue américain. Le GCHQ est responsable devant le ministre des Affaires étrangères. Il est également, par l'intermédiaire du CESG (*Communications Electronics Security Group*), chargé de conseiller les départements et agences du gouvernement ainsi que les forces armées en matière de sécurisation des systèmes de communication et d'information. Il travaille étroitement avec les industriels et les services de sécurité afin de s'assurer que les informations sensibles sont correctement protégées¹⁵.

Le DIS ou *Defence Intelligence Staff* est l'agence de renseignement du ministère de la Défense. Le DIS est divisé en deux branches. La première, le *Defence Intelligence Analysis Staff* (DIAS) est responsable de fournir des évaluations stratégiques, au gouvernement britannique, au ministère de la Défense et au commandement militaire, réalisées à partir de renseignement provenant du MI-6, MI-5, GCHQ ainsi que de notes diplomatiques et de sources ouvertes. L'autre branche du DIS est constituée de l'*Intelligence & Geographical Resources Staff* (IGRS). L'IGRS est responsable de superviser la collecte du renseignement géographique (imagerie, cartographie). Cette branche comprend deux agences : le *Defence Intelligence and Security Centre* (DISC) chargé de la formation aux activités de renseignement et la *Defence Geographical Imagery Intelligence Agency* (DGIA) responsable

¹¹ *National Intelligence Machinery*, The Stationery Office, 3 November 2006, pp. 11-13. http://www.intelligence.gov.uk/upload/assets/www.intelligence.gov.uk/national_intelligence_booklet.pdf

¹² Peter Chalk, William Rosenau, *Confronting the "Enemy Within": Security Intelligence, the Police, and Counterterrorism in Four Democracies*, Santa Monica, RAND Corporation, 2004, p. 10.

¹³ *National Intelligence Machinery*, op. cit., pp. 7-8.

¹⁴ Alexis Debas, « La planète renseignement », *Politique internationale*, n° 102, hiver 2003-2004.

¹⁵ *National Intelligence Machinery*, op. cit., pp. 9-10.

de l'imagerie. Cette agence est dirigée par un officier général provenant de l'une des trois armes, également chargé de coordonner l'ensemble des activités du renseignement militaire¹⁶.

3. Les organes de coordination

Les défaillances de la communauté américaine du renseignement révélées par les attentats du 11 septembre 2001 ont démontré la nécessité de coordonner le travail des différentes agences. Pour ce faire, le gouvernement britannique dispose de plusieurs organes de coordination, au niveau ministériel et au niveau des agences. Il participe également aux efforts entrepris dans le cadre des institutions internationales et régionales pour améliorer la collaboration entre Etats.

♦ *Le Cabinet Office*

Dépendant du Premier ministre, le *Cabinet Office* a pour fonction de coordonner les activités du gouvernement britannique sur un certain nombre de sujets nécessitant une approche interministérielle. Le terrorisme est évidemment un des principaux dossiers dont est chargé le *Cabinet Office*. **Pour coordonner les activités interministérielles relatives à la lutte contre le terrorisme, il met en contact les ministres, les fonctionnaires et les agents de tous les ministères concernés, y compris, si nécessaire, les forces de police et les forces armées.** Le Premier ministre, en liaison avec le ministre de l'Intérieur, intervient en organisant des exercices nationaux de contre-terrorisme. Il est également responsable de la sécurité des bâtiments publics et, en consultation avec les administrations décentralisées d'Ecosse, d'Irlande du Nord et du Pays de Galles, de la mise en place de plans d'urgence.

Membre du *Cabinet Office*, le ***Permanent Secretary, Intelligence, Security and Resilience*** est chargé, pour le compte du Premier ministre, de coordonner les activités du gouvernement britannique dans le domaine de la sécurité et du renseignement. Le poste est actuellement occupé par Sir Richard Mottram. Le *Permanent Secretary, Intelligence, Security and Resilience* préside le *Joint Intelligence Committee* (JIC)¹⁷. Le JIC est une instance de conseil chargée de définir les priorités gouvernementales en matière de renseignement. Il est également responsable de fournir au Premier ministre une évaluation des résultats du travail des services secrets. Le JIC fait partie du *Cabinet Office* et doit, dans ce cadre, fournir aux ministres et aux hauts fonctionnaires des évaluations réalisées à partir du renseignement fourni par les différents services britanniques. Il se réunit une fois par semaine. Il est composé des directeurs des agences de renseignement (MI-6, MI-5, GCHQ, DIS), de représentants du ministère de la Défense, du ministère des Affaires étrangères et du *Commonwealth*, du *Permanent Secretary, Intelligence, Security and Resilience* ainsi que du conseiller du Premier ministre pour les affaires étrangères. **Les réunions du JIC sont divisées en 2 parties : une première où des représentants australiens, canadiens et américains sont présents ; une seconde sans partenaires étrangers.** Des alliés européens peuvent de temps à autre assister à certaines de ces réunions. Le JIC travaille à partir de données fournies par les services de renseignement extérieur (MI-6), les services de renseignement intérieur (MI-5), les services en charge de l'interception des signaux (GCHQ) et des services de renseignement militaire (DIS)¹⁸.

¹⁶ *Ibid.*, pp. 14-15.

¹⁷ *Ibid.*, p. 22.

¹⁸ *Ibid.*, pp. 23-27.

♦ *Le JTAC*

Le *Joint Terrorism Analysis Centre* (JTAC) ou centre commun d'analyse du terrorisme a été créé en juin 2003 pour être **un centre d'excellence et d'expertise pour l'évaluation de la menace terroriste internationale**. Sa mission est d'évaluer les niveaux de menace pour les intérêts britanniques sur le territoire national et à l'étranger. Bien que son directeur soit responsable devant le Directeur général du *Security Service*, le JTAC est une organisation autonome. Elle est composée de personnels issus des agences gouvernementales de renseignement (MI-5, MI-6, GCHQ et DIS) ainsi que de représentants des principaux ministères concernés par la lutte contre le terrorisme. Ce centre analyse et évalue les renseignements relatifs au terrorisme international, parfois en étroite collaboration avec le *International Counter Terrorism Branch of the Security Service* qui conduit les enquêtes sur les activités terroristes au Royaume-Uni. Le JTAC réalise des évaluations sur un vaste éventail de thèmes touchant aux domaines de compétence de nombreux ministères et d'agences du gouvernement britannique¹⁹.

♦ *Coopération internationale*

Le Royaume-Uni est également impliqué dans la lutte contre le terrorisme au sein d'organisations internationales et régionales. Le nouveau Premier ministre Gordon Brown s'est d'ailleurs récemment exprimé en faveur d'un renforcement des dispositifs internationaux de lutte contre le terrorisme²⁰. Dans le cadre des Nations unies, Londres a approuvé la création, en 2001, d'un Comité du contre-terrorisme au sein du Conseil de sécurité (*Security Council Counter-Terrorism Committee*). Le Royaume-Uni a présidé ce comité en 2003 et a joué un rôle central en permettant que ses pouvoirs soient élargis grâce au passage d'une résolution renforçant ses capacités d'analyse et de conseil dans le domaine de la coordination de l'assistance internationale.

Au niveau européen, le Royaume-Uni coopère avec ses partenaires. Il a notamment signé la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme entrée en vigueur le 1^{er} juin dernier. Ce texte a pour objectif d'inciter les signataires à renforcer leurs efforts nationaux et à améliorer la coopération internationale²¹. **M. Brown et le président français Nicolas Sarkozy viennent d'ailleurs d'annoncer la création d'un comité franco-britannique destiné à améliorer le partage d'informations entre les deux Etats**. D'après M. Sarkozy, cet organe « *se réunira tous les trimestres pour échanger les renseignements en matière de lutte contre le terrorisme*²² ».

Comme cela a été évoqué précédemment, le Royaume-Uni entretient des liens de coopération très étroits avec les Etats-Unis mais également avec l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Ces Etats collaborent dans le domaine de l'interception des communications par le biais du réseau ECHELON mis en place dans les années 1970.

4. Les forces armées

Depuis le 11-Septembre, les forces armées britanniques sont pleinement impliquées dans la lutte contre le terrorisme international sur le territoire national et à l'étranger. A l'intérieur des frontières, elles ont, par le passé, joué un rôle important dans la lutte contre les

¹⁹ *Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme : Royaume-Uni, op. cit.*, p. 9.

²⁰ Jean-Pierre Langellier, « Londres craint un combat de 'dix à quinze ans' contre le terrorisme », *Le Monde*, 9 juillet 2007.

²¹ *Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme*, Varsovie, 16 mai 2005. <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/196.htm>

²² « Création d'un comité franco-britannique contre le terrorisme », Reuters, 20 juillet 2007. <http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-31772756@7-37,0.html>

organisations terroristes d'Irlande du Nord. Ceci leur a conféré une expérience unique en la matière. Mais à l'exception de cet exemple, **le rôle des forces armées britanniques face à des menaces domestiques est extrêmement limité**. Il n'est pas dû à des lois comme c'est par exemple le cas aux Etats-Unis mais plutôt à une longue tradition politique qui veut que le recours à l'action militaire sur le territoire national émane des autorités civiles. C'est ce que rappelle la *British Defence Doctrine*²³. Il ne faut pas pour autant en déduire que l'armée britannique est absente de la lutte contre le terrorisme sur le territoire national même si certains experts dénoncent sa sous utilisation²⁴. Dans le cadre des efforts domestiques de lutte contre le terrorisme international, le rôle des forces armées britanniques est de répondre aux sollicitations ponctuelles des autorités civiles, principalement des missions de protection d'infrastructure, d'aide aux forces de police, et de soutien logistique dans le cas d'attentats.

A l'extérieur de ses frontières, le gouvernement du Royaume-Uni a, en 2001, soutenu la décision américaine d'intervenir militairement en Afghanistan afin d'appréhender Oussama Ben Laden et de renverser le régime des Talibans en poste à Kaboul. Les forces armées britanniques ont, dans un premier temps, participé à l'opération Liberté immuable (*Enduring Freedom*). Elles ont, par la suite, pris part aux activités de l'OTAN pour la reconstruction du pays en intégrant l'ISAF (*International Security Assistance Force*). En mars 2003, les forces armées britanniques sont intervenues, aux côtés des Etats-Unis, en Irak pour renverser le régime de Saddam Hussein soupçonné de maintenir, en dépit de ses engagements, des programmes de fabrication d'ADM. Aujourd'hui, 5 500 soldats britanniques demeurent en Irak, principalement dans le sud du pays, dans la région de Bassora. Ils participent à des opérations de sécurité aux côtés des forces irakiennes.

5. Conclusion

L'émergence d'un nouveau type de menace terroriste a incité les autorités britanniques à prendre les mesures nécessaires pour s'y adapter. Dans le cadre de l'application de la stratégie des « 4 P », le Royaume-Uni a considérablement durci sa législation antiterroriste. La coopération entre les différentes agences a également été renforcée grâce notamment à la création d'organisme comme le JTAC au sein duquel collaborent des représentants des principaux services de renseignement. Au cœur de ce système, le *Permanent Secretary, Intelligence, Security and Resilience* joue un rôle essentiel pour coordonner les activités du contre-terrorisme. Cette approche interministérielle et les différents comités de coordination offrent une certaine flexibilité au gouvernement britannique. Cette dimension est renforcée par une bureaucratie assez limitée qui confère au système en place son efficacité. De plus, depuis 2005, les autorités se sont montrées plus agressives, notamment à l'encontre des prédicateurs islamistes. On constate d'ailleurs que, depuis 2001, plusieurs cellules terroristes ont été démantelées en Grande-Bretagne.

Le système en place ne fait pourtant pas l'unanimité. Certains observateurs ont critiqué son manque de coordination qu'ils imputent à des lignes d'autorité se chevauchant²⁵. Il est vrai que ce système n'a pas permis d'éviter les attentats du 7 juillet 2005 qui ont causé la mort de cinquante-deux personnes. Toutefois, le travail des services de renseignement n'a pas été véritablement mis en cause. Le président de la Commission parlementaire du renseignement, Paul Murphy, a

²³ Jonathan Stevenson, « The Role of the Armed Forces of the United Kingdom in Securing the State Against Terrorism », *The Quarterly Journal*, Fall 2005, pp. 121-133.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *European Approaches to Homeland Security and Counterterrorism*, CRS Report for Congress, RL 33573, Washington D.C., July 24, 2006, p. 37. <http://www.fas.org/sgp/crs/homesecc/RL33573.pdf>

déclaré qu'aucun « *manquement coupable* » n'avait été commis par les agences. La Commission a néanmoins déploré le manque de moyens alloués aux activités liées au contre-terrorisme²⁶.

Malgré les crédits supplémentaires débloqués à la suite des attentats de 2005, le problème semble persister. Ainsi, en raison de l'augmentation de ses activités liées au contre-terrorisme, le GCHQ aurait été contraint de délaissier une partie de la surveillance de certaines zones géographiques jugées moins sensibles²⁷. Les agences britanniques souffrent également d'un manque de personnel qualifié parlant l'arabe ou des langues asiatiques. Le MI-5 espère d'ailleurs pouvoir augmenter ses effectifs de cinquante pour cent d'ici à 2008. Au sein de l'opposition, notamment auprès des conservateurs, l'idée de la création d'un ministère de la sécurité intérieure sur le modèle du *Department of Homeland Security* américain est assez populaire. Si Tony Blair avait rejeté cette idée, Gordon Brown, alors qu'il était chancelier de l'Échiquier, n'avait pas exclu la possibilité de créer un budget unique concernant la sécurité²⁸. Cette position est perçue comme l'expression d'une ouverture vis-à-vis de l'idée de la création d'un nouveau ministère.

Enfin, le domaine dans lequel le Royaume-Uni semble le plus en retard concerne la coopération internationale, notamment la question du partage d'informations. Le secrétaire général d'Interpol vient d'ailleurs de pointer du doigt la réticence de Londres à partager ses informations, affirmant que les méthodes britanniques « *ne se situent pas dans le bon siècle* ²⁹ ». Dans cette optique, la récente annonce de la création d'un comité franco-britannique préfigure peut-être une évolution de la position britannique sur cette question. C'est du moins ce qu'a laissé entendre M. Brown. L'émergence d'une défense européenne digne de ce nom pourrait également accélérer et faciliter la coopération au sein de l'Union en matière de contre-terrorisme.

²⁶ Alan Cowell, « Panel Says Britain Underrated Threat Before July Attack », *The New York Times*, May 12, 2006.

<http://www.nytimes.com/2006/05/12/world/europe/12britain.html?ex=1305086400&en=2591d8e3cea7d95a&ei=5088&partner=rssnyt&emc=rss>

²⁷ *European Approaches to Homeland Security and Counterterrorism*, op. cit., p. 44.

²⁸ *Ibid.*, p. 37.

²⁹ Mark Trevelyan, « Interpol accuse Londres de non-coopération sur le terrorisme », Reuters, 9 juillet 2007. http://fr.news.yahoo.com/rtrs/20070709/twl-gb-securite-interpol-a038158_2.html